

Chemins pédestres et élevage allaitant : prévenir les conflits

*Cornelia Stelzer** – Lorsque des promeneurs rencontrent des troupeaux de bovins, une bonne gestion de la clôture garantit leur sécurité, mais aussi le bon déroulement de la rencontre entre les comportements humains et animaux, la gestion des pâturages et une planification bien réfléchie. Les éleveurs allaitants qui exploitent des zones où sont pratiqués des sports de loisirs portent une grande responsabilité. Le principe à suivre est donc le suivant : mieux vaut prévenir que guérir.



Si l'aire de repos préférée des vaches se trouve près du passage dans la clôture, il convient de vérifier avec le responsable cantonal des sentiers pédestres si le tourniquet peut être déplacé, afin que les randonneurs n'aient pas à traverser le troupeau.

Les bovins réagissent par instinct. Les premières semaines après le vêlage, les vaches allaitantes peuvent notamment adopter un comportement protecteur marqué. Si l'on approche de trop près, elles peuvent se montrer menaçantes ou sur la défensive, voire attaquer. En temps normal, cela s'atténue au fil des semaines.

Les animaux qui se montrent à plusieurs reprises nerveux ou agressifs, en particulier envers des personnes qui leur sont familières, doivent être systématiquement éliminés – principalement dans l'intérêt de la sécurité des personnes travaillant avec le bétail.

Seuls des animaux calmes et inoffensifs, accoutumés au pâturage, peuvent être gardés sur des terrains traversés par des sentiers pédestres ou des pistes de VTT ; la présence de bovins au comportement anormal n'y est pas acceptable. Les vêlages ne doivent ainsi avoir lieu que dans des pâturages fermés.

Une bonne planification pour une bonne gestion

Une planification réfléchie des pâturages réduit considérablement les risques. Les points d'eau et de sel, les aires de repos et les stabulations doivent être séparés physiquement des infrastructures comme les panneaux indicateurs, les passages et les aires de pique-nique. Lors de la planification de la rotation des parcelles, il faut, lorsque cela est possible, tenir compte des principales périodes de fréquentation, en privilégiant par exemple la pâture dans des prairies sans accès au public pendant les week-ends très fréquentés.

Les clôtures doivent également être adaptées aux conditions et fonctionner correctement, un contrôle régulier étant indispensable. Les clôtures électriques situées dans des endroits très fréquentés et les passages doivent être signalés par un panneau d'avertissement « Clôture électrique ». Les passages dans les clôtures situés sur des itinéraires publics

doivent pouvoir être utilisés en toute sécurité. Le guide pratique « Passages de clôtures pour randonneurs et vétérinaires » donne un aperçu des aménagements les mieux adaptés à chaque situation.

Responsabilité en cas de prise en charge d'animaux

En cas de dommage, la responsabilité incombe au détenteur de l'animal, c'est-à-dire à celui ou celle qui en a la disposition et la garde. En cas de changement de lieu (p. ex. alpage), cette responsabilité est transférée aux exploitations ou aux corporations d'alpage. Il est donc important de vérifier d'abord l'aptitude au pâturage (comportement, état de santé, etc.) de chaque animal. Des animaux manifestement nerveux, agressifs ou malades doivent être renvoyés à la maison.

Les vêlages pendant l'estivage doivent faire l'objet d'une surveillance accrue et avoir

lieu dans des zones sécurisées et aménagées à cet effet, sans accès public. Il convient de respecter les directives relatives aux vélages dans les exploitations d'estivage.

Analyse des risques et action préventive

Il est obligatoire d'évaluer la situation du pâturage avant le début de la saison. Le guide « Bovins dans les zones de pâturage et de randonnée » et la liste de contrôle ad hoc (voir encadré) fournissent une base systématique à cet effet. Il faut toujours partir de l'idée que les touristes ont peu ou pas de connaissances en matière de bétail.

Lorsque des mesures s'imposent, elles doivent être mises en œuvre en temps utile, par exemple en collaboration avec les communes ou les responsables des sentiers pédestres. Faire preuve de professionnalisme garantit la sécurité juridique.

Mesures d'accompagnement visibles

Les panneaux d'avertissement, les dépliants d'information et les pictogrammes permettent à chacun de comprendre les règles de conduite à respecter.

Les panneaux d'avertissement existants peuvent être complétés par des autocollants pictographiques. Il est important de transmettre des messages cohérents : garder ses distances, ne pas toucher les veaux, tenir les chiens en laisse courte. À noter : lorsque les animaux ne sont pas au pâturage, les panneaux doivent être retirés ou recouverts.

Plan d'urgence : que faire quand la situation l'exige ?

En cas d'urgence, il est essentiel d'agir rapidement et correctement. Toute exploitation pâturée accessible au public doit disposer d'un plan d'urgence pour les incidents impliquant des tiers. Il définit les

procédures, les personnes à contacter et les responsabilités.

Si un incident se produit ou si un troupeau se montre soudainement très agité ou nerveux, l'accès à la parcelle concernée doit être immédiatement interdit, en collaboration avec les autorités locales et les responsables cantonaux des sentiers pédestres ou des itinéraires de VTT.

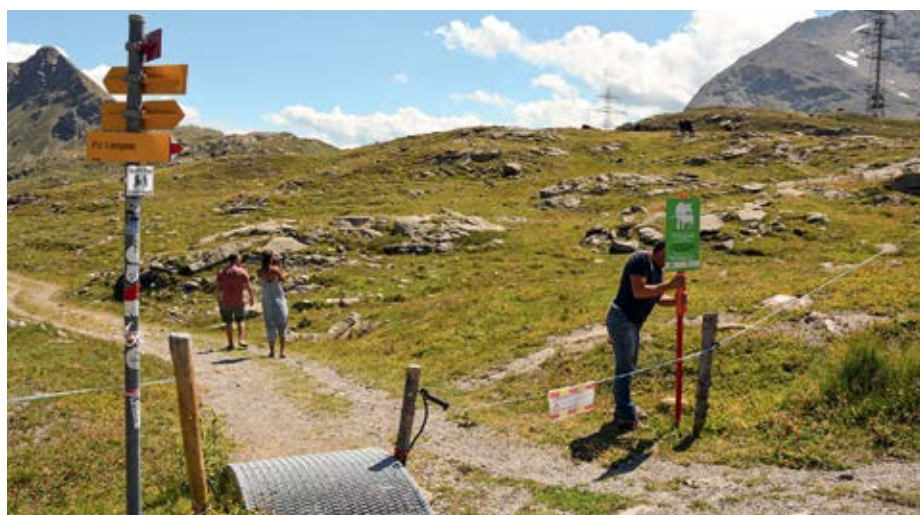
En cas d'accident, il faut immédiatement alerter les services de secours si nécessaire. Il est également recommandé de faire appel au service cantonal de vulgarisation agricole, à la représentation régionale de Vache mère Suisse ou au SPAA, qui sont en contact étroit et ont l'expérience de la gestion des accidents.



Pour compléter les panneaux d'avertissement « Les vaches allaitantes protègent leurs veaux », l'autocollant avec pictogrammes et code QR est disponible auprès du SPAA.

Sources d'information

- Dépliants d'information, conseils, listes de contrôle : Vache mère Suisse ou SPAA
- Livre pour enfants « Lea et Ben – En visite à l'alpage » : Vache mère Suisse
- Panneau de mise en garde : « Les vaches allaitantes protègent leurs veaux », autocollant avec pictogrammes : SPAA
- Panneau avec règles de comportement, sentier didactique en 15 stations : SPAA
- Autocollant avec pictogrammes et code QR : SPAA
- Guide pratique « Passages de clôtures pour randonneurs et vététistes » : Vache mère Suisse ou SPAA



Le guide pratique « Passages de clôtures pour randonneurs et vététistes » offre un aperçu des types de passage les plus appropriés à chaque situation. (Photos : SPAA)